

Délibération N° 17/2019
Séance du 30 octobre 2019

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 4'450'000. --, destiné à la réalisation d'une salle pluridisciplinaire en surélévation de la salle de gymnastique, avec création d'un accès « mobilité réduite », compatible avec l'évolution du groupe scolaire

- Vu le besoin en salles pour différentes activités, tant sportives que sociétales,
- vu les travaux nécessaires sur la toiture de notre salle de gymnastique,
- vu la nécessité, dans le cadre du chantier, de déplacer la centrale solaire sur le toit de la surélévation,
- vu la nécessité probable d'agrandissement du groupe scolaire par la construction d'un bâtiment dans le préau de l'école à l'horizon 2030,
- vu l'étude et l'avant-projet réalisés par le bureau LSD et repris par le bureau Glauco Lombardi Architectes Associés SA, en vue de répondre à ces besoins,
- vu l'autorisation de construire DD 111058 acceptée le 26 novembre 2018,
- vu le devis général du 22 octobre 2019 établi par le bureau Glauco Lombardi Architectes Associés SA,
- vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, du 28 octobre 2019,
- vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 8 voix pour et 6 abstentions,

1. de réaliser les travaux de création d'une salle pluridisciplinaire en surélévation de la salle de gymnastique, avec création d'un accès « mobilité réduite », compatible avec l'évolution du groupe scolaire ;
2. d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 4'450'000. --, destiné au financement de cette opération ;
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 25'000. -- sera demandée au Canton de Genève ;

4. de comptabiliser la dépense de CHF 4'450'000. -- et les recettes de CHF 25'000. -- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
5. d'amortir la dépense nette de CHF 4'425'000. -- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 217009.330.0400 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
6. d'amortir la dépense du crédit d'étude de CHF 170'000. --, selon les mêmes dispositions qu'au point 5 ;
7. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 4'450'000. --, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Puplinge, le 30 octobre 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Zanetti', written in a cursive style.